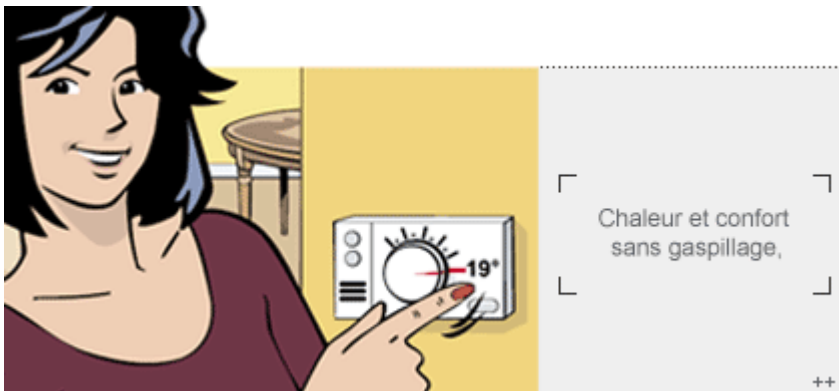


Source : Guide pratique de l'ADEME – www.ademe.fr



Un confort optimal sans gaspiller l'énergie

Le chauffage domestique et la production d'eau chaude sanitaire sont une source importante de rejets qui peuvent altérer aussi bien la qualité de l'air que les conditions climatiques. Ce sont aussi de gros postes de dépenses dans un logement. Leur part dans la consommation totale d'énergie d'un ménage dépasse en général 60 % et atteint souvent 70 à 75 %.

Moderniser une installation ancienne, bien choisir le matériel qui équipera une future maison sont des décisions majeures qui diminueront à long terme la facture d'énergie et les atteintes à l'environnement. Faire appel à un professionnel reconnu garantit l'obtention d'équipements et d'une installation de qualité.

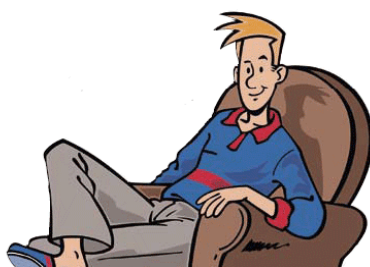
Bonne isolation, systèmes performants, durables et adaptés au logement, entretien régulier, recours aux énergies renouvelables : les solutions sont multiples pour réduire la consommation d'énergie, les dépenses... et les nuisances !

Pour parvenir à ce but, il ne faut pas négliger un équipement indispensable : un système de régulation et de programmation du chauffage qui assure un confort thermique optimal, sans à-coup et sans gaspillage.

Source : Guide pratique de l'ADEME – www.ademe.fr

Régulation et programmation

- pilotent le chauffage. Sous leur contrôle, celui-ci fournit la bonne température quand il faut et où il faut, de façon constante et sans à-coup ;
- permettent **d'assurer le confort** adapté à votre mode de vie au meilleur coût et sans gaspillage. Leur utilisation peut réduire de 10 à 25 % la consommation d'énergie ;
- contribuent ainsi à **limiter les émissions** polluantes et les rejets de gaz à effet de serre ;



Ce sont des éléments indispensables à un fonctionnement optimum de votre installation de chauffage. C'est pourquoi :

- assurez-vous que votre installation de chauffage est bien dotée d'un système performant de régulation et de programmation ;
- modernisez votre installation existante : une régulation et une programmation vous permettront de faire d'importantes économies pour un meilleur confort.

Faire appel à des professionnels compétents pour la fourniture et l'installation de ces matériels assure une mise en oeuvre optimale et permet d'obtenir des aides financières.

Des aides financières pour faciliter votre équipement dans l'existant

La régulation et la programmation du chauffage sont des sources d'économies d'énergie. C'est pourquoi les pouvoirs publics et l'ANAH accordent des aides financières pour s'équiper de systèmes de régulation et de programmation :

- crédit d'impôt de 25 ou 40 % sur l'achat du matériel. Ce crédit concerne les résidences principales de plus de deux ans. L'entreprise qui fournit le matériel doit aussi réaliser les travaux d'installation ;
- TVA à taux réduit sur l'achat et la pose de matériel. Elle concerne les résidences principales ou secondaires achevées depuis plus de deux ans. L'entreprise qui fournit le matériel et assure sa pose applique la réduction de TVA ;
- subvention de l'ANAH sur les travaux de rénovation ou d'installation de matériel. Elle est attribuée sous conditions aux propriétaires et concerne les logements de plus de 15 ans.

Ces aides concernent les matériels suivants : systèmes de régulation centrale par thermostat d'ambiance ou sonde extérieure, avec horloge de programmation ou programmateur par zone, robinets thermostatiques, systèmes de régulation du chauffage électrique en fonction de la température extérieure, systèmes gestionnaires d'énergie ou de délestage de puissance du chauffage électrique.